

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires ;

A PARIS,

Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 20 oct.)

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 29 minut. soir, Omnibus.
3 — 45 — — Express.
3 — 20 — — matin, Express-Poste.
10 — 23 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départ de Saumur pour Paris.

2 heures 12 minut. soir, Express.
11 — 51 — — matin, Omnibus.
6 — 6 — — soir, Omnibus.
9 — 20 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Les négociations concernant l'évacuation des Principautés et de la mer Noire, prennent chaque jour plus d'importance. Une dépêche de Trieste, du 26, nous apprend qu'en réponse à une demande présentée par M. de Boutenoeff, l'amiral Lyons a déclaré que la flotte anglaise resterait dans la mer Noire jusqu'à l'accomplissement du traité de Paris. Les résistances de l'Autriche et de l'Angleterre deviennent donc en quelque sorte officielles.

Il est désormais établi, en outre, contrairement aux assertions erronées des feuilles viennoises que la Sublime-Porte a réclamé, à différentes reprises, à la fois contre l'occupation prolongée des Principautés et contre la présence d'une escadre anglaise au-delà de la Corne-d'Or. En dernier lieu, la Sublime-Porte a rappelé au gouvernement anglais, que le 28 octobre expirait le délai fixé pour l'exécution entière du traité de Paris, dont on sait que le grand-visir Aali-Pacha est l'un des auteurs et signataires. Si nous croyons d'autres avis, ce fut alors que les ministres d'Angleterre et d'Autriche à Constantinople s'efforcèrent de couper court au débat en provoquant à se retirer le cabinet Ottoman. Lord Stratford de Redcliffe fit une scène au Grand-Visir, qui se décida, en effet, à envoyer au Sultan la démission collective du ministère. Mais le Sultan, parfaitement informé des conséquences que pourrait entraîner cette résolution ministérielle, refusa d'accepter la démission offerte et saisit cette occasion d'écrire à son président du conseil, Aali-Pacha, une lettre affectueuse qui était une sorte de mise en demeure de rester à son poste. Le cabinet tout entier resta, et si lord Stratford de Redcliffe était parvenu à l'ébranler, M. Trouvenel, de son côté, ne réussissait pas moins à le maintenir et à le consolider.

Ces faits avaient lieu vers le 20 octobre, et nous voyons, d'après la dépêche de Trieste, que la Russie est intervenue depuis pour appuyer les demandes du ministère ottoman, ce qui aurait provoqué une nouvelle déclaration négative de l'amiral Lyons. La situation est donc devenue plus tendue.

Aali-Pacha restant à son poste et le ministère turc se trouvant consolidé, on pouvait se demander qu'elle est aujourd'hui la situation de la France vis-à-vis de ses alliés. Rien n'est changé quant à ses rapports avec la Turquie; il y aurait plutôt augmentation que diminution d'influence.

Si l'on veut bien relire la note du *Morning-Post* et en peser les termes, on verra que la politique française est parfaitement dégagée de cette complication nouvelle, et que la lutte diplomatique, résolue à Constantinople, ne peut se changer en une lutte des gouvernements. Le gouvernement français est désintéressé par la note du journal semi-officiel anglais et le gouvernement russe reste seul en cause. L'Angleterre et l'Autriche ont excipé exclusivement d'une inexécution de quelques clauses du traité de Paris de la part de la Russie, et leur déclaration d'occupation prolongée est basée uniquement sur ce motif.

L'Angleterre et l'Autriche ne se plaignent ni de l'attitude, ni des vues de la France en Orient; elles n'y font pas la moindre allusion; elles ont grief contre le cabinet de Saint-Petersbourg et elles le formulent expressément, à l'exclusion de tout autre grief contre toute autre puissance. Ce grief provient de la présence d'un poste russe à l'île des Serpents et de l'opinion soutenue par la Russie que la ville de Bolgrad doit lui être conservée. Sur ce double point, la pensée de l'Angleterre et de l'Autriche n'est pas la même que celle de la France, qui est moins absolue dans sa manière de voir; il y a là une différence d'appréciation entre Paris d'une part, Londres et Vienne de l'autre, et c'est tout. — Havas.

On lit dans le *Moniteur de l'Armée*:

« Par suite à la circulaire du 3 septembre dernier, et par application de la décision rappelée dans la circulaire du 12 octobre 1853, dont l'exécution avait été ajournée par l'effet de circonstances majeures, M. le ministre de la guerre vient de prescrire aux conseils d'administration des régiments de cavalerie, les mesures nécessaires pour que des selles en cuir fauve soient mises à la disposition des manèges établis pour l'instruction hippique des officiers d'infanterie.

Les nouvelles militaires apportées par les derniers courriers de Naples ont de l'intérêt dans les circonstances actuelles. — Le général Lauza, inspecteur de la cavalerie, est nommé gouverneur de Naples en remplacement du général Gaetani, le général Zola est nommé au commandement de la 1^{re} division du corps d'armée de Sicile et gouverneur de Palerme; le général Russo est nommé au commandement de la 2^e division de la même armée; le général Pianelli est appelé au commandement d'une brigade de la division d'infanterie de Gaëte et le général Nunziante, au commandement de l'autre brigade, qui se compose d'un régiment et des 3^e, 10^e et 13^e bataillons de chasseurs à pied.

» D'autres nominations ont été faites récemment, entre autres, celles des généraux de brigade Caracciolo de San Vito; Ritucci, Saint-Florès, Nini, Salzano, qui ont été appelés à des commandements. L'ensemble de ces nominations porte sur des officiers généraux amis du général Filangieri, dont on connaît le mérite et l'esprit modéré. — Les mêmes correspondances nous apprennent que l'armée napolitaine vient de faire une perte sensible dans la personne du général Nicolas Flugy d'Aspremont, ancien officier au service de la France, mort gouverneur d'Avellino. — Né dans le canton des Grisons en 1773, il entra en 1791, dans le régiment suisse du Christ, au service du Piémont. Plus tard, il fut nommé capitaine dans la 2^e demi-brigade helvétique, au service de la république française, et entra au service de l'Empire. Il fit, sous les drapeaux français, toutes les campagnes de Napoléon, depuis 1799, jusqu'en 1808, et plus tard, il entra dans l'armée napolitaine, où il devint officier-général. Il a laissé en mourant, parmi ses anciens compagnons, des regrets unanimes.

» L'empereur d'Autriche vient de décider la création à Lemberg, en Galicie, d'un hôtel des Invalides pour les armées de terre et de mer de l'Empire. Ou a pris pour base de cette fondation les règlements d'organisation de l'Hôtel impérial des Invalides de Paris.

» L'administration de la guerre, en Autriche, vient également de réorganiser les hôpitaux de garnison ou hôpitaux militaires de l'Empire, dont le nombre est porté de 16 à 20, et qui seront désormais en rapport avec les besoins du service. »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Berlin, 1^{er} novembre. — Le *Czas* annonce que la France et la Prusse ont une manière de voir identique relativement à l'occupation autrichienne.

Francfort, 1^{er} novembre. — Dans sa séance de jeudi, la diète a été saisie d'un amendement de la Prusse relativement à la question de Neuchâtel. L'affaire a été soumise à une commission composée des plénipotentiaires de l'Autriche, de la Prusse, de la Bavière, du Wurtemberg, de Saxe, de Bade et de Darmstadt, qui s'est déclarée aujourd'hui en faveur des propositions prussiennes.

Marseille, samedi 1^{er} novembre. — Les arrivages d'octobre ont été de 650,000 hectolitres. Les blés sont en baisse.

On mande de Toulon que l'escadre ne bouge pas; toutefois elle s'approvisionne de vivres et de munitions de guerre pour six mois.

On mande de Constantinople que le consul de France à Damas a obtenu des réparations pour un Français qui avait été presque assommé dans une mosquée.

Marseille, dimanche 2 novembre, huit heures du matin. — M. le Baron Brenier arrive, il descend à l'hôtel d'Orient avec tout le personnel de la légation.

M. Peter et la légation anglaise ont débarqué par le même baquebot. Les deux légations continuent leur route pour Paris et Londres.

M. Brenier et M. Peter ont traversé Rome.

Le 30 octobre, au départ du bateau à vapeur, Naples était tranquille, mais il avait été adopté, dans la journée du 28, des précautions extraordinaires pendant que les ambassadeurs traversaient la capitale. — Havas.

CHRONIQUE LOCALE ET DE LOUEST.

On nous adresse l'article ci-après, avec prière de l'insérer.

« L'année dernière, l'Administration de la ville de Saumur, sincèrement préoccupée des souffrances de ceux dont le salaire se trouvait insuffisant pour subvenir aux besoins d'une nombreuse famille, de tous ceux en un mot qu'éprouvait si rudement l'excessive cherté des subsistances, avait établi un fourneau économique pour la vente des portions d'aliments à dix centimes.

» Les membres de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, assez heureux pour prêter leur concours à une œuvre si utile, ont pu en apprécier les bienfaits, et ils peuvent dire aussi la reconnaissance qui s'était attachée à une initiative si bienfaisante et l'adhésion qu'elle avait rencontrée dans l'opinion publique; ils ont donc vu dans le bien accompli comme un engagement de continuer une organisation si nécessaire. Les causes qui l'avaient suggérée existent malheureusement encore, avec l'aggravation d'une crise qui se prolonge au-delà de toute prévision humaine. Des personnes, dont les pensées et les actes sont entièrement acquis à la bienfaisance, ont bien voulu venir en aide à la Société de Saint-Vincent-de-Paul. Grâce à leur concours charitable, grâce à la bienveillance de l'Administration qui nous prête son matériel, il nous sera possible de faire le bien, tout en respectant la dignité de l'assisté, et sauvegardant les habitudes d'ordre et de travail, puisque nous ne donnons pas, mais nous vendons. »

Le fourneau ouvrira mardi 4 novembre; on vendra tous les jours:

De 9 heures à 10 heures le matin;

De 4 heures à 6 heures le soir.

66 centilitres de bouillon gras 10 cent.
70 grammes de bœuf 10 cent.
50 centilitres de haricots blancs 10 cent.
Ragoût de mouton et de veau (la portion) 10 cent.

Dimanche dernier, à Saint-Martin-de-la-Place, une femme, attachée au service du chemin de fer, ayant eu l'imprudence de traverser la voie, alors que le train grande vitesse n'était plus qu'à peu de distance de la gare, a été broyée sous les roues.

P. GODET.

TAXE DE LA VIANDE.

Par arrêté du Maire de la ville de Saumur, A partir du 2 novembre, le kilogramme de viande de première qualité, en bœuf, veau et mouton,

pris ensemble et séparément, est taxé à un franc vingt-cinq centimes.

Il est défendu à tous bouchers de vendre au-dessus de ce prix, pareillement de vendre au poids ce qui s'appelle *rejouie*, qui ne doit être vendue qu'au lot et à prix débattu.

Un épouvantable événement vient d'arriver dans la commune de Briollay. Mardi soir, vers quatre heures, un bac portant cinq femmes et vingt vaches traversait le Loir. Par suite de nous ne savons quelle circonstance, il a sombré dans un endroit où la rivière a plus de huit mètres de profondeur. Quatre femmes ont péri; parmi elles se trouvait une jeune personne mariée depuis quinze jours.

Déjà, dimanche matin, le feu avait dévoré une ferme considérable, nommée la ferme de Malhabrit, située à environ une lieue de Briollay. Tous les habitants venaient de partir pour la grand-messe, à l'exception de la fermière qui alla conduire un cheval à une pâture assez éloignée. A son retour, elle vit avec terreur de la fumée sortir de l'étable. Elle courut ouvrir la porte; il était déjà trop tard pour sauver les bestiaux. Aux cris de cette femme, quelques personnes arrivèrent; malheureusement presque tous les fermiers voisins étaient au bourg, et les premiers secours furent nécessairement peu efficaces. M. le maire de Briollay, la brigade de gendarmerie, un grand nombre d'habitants accoururent également en toute hâte, mais le feu avait fait de rapides progrès et presque rien ne put être sauvé.

Les bâtiments incendiés sont estimés environ 2,600 francs. Les fermiers ont perdu presque tout leur mobilier, leurs bestiaux, huit hectolitres de vin, froment, avoine, etc., et divers instruments d'agriculture; ils se trouvent réduits à une extrême détresse. Les bâtiments seuls étaient assurés. (Journal de Maine-et-Loire.)

DERNIÈRES NOUVELLES.

« Vienne, lundi 3 novembre. — La nouvelle concernant la chute du ministère turc présidé par Aali-Pacha, et la rentrée de Reschid aux affaires, se confirme. » — Havas.

FAITS DIVERS.

SIGNES AUXQUELS ON RECONNAIT QU'UNE VACHE EST BONNE LAITIÈRE.

D'ingénieux observateurs, des savants ont réuni, de nos jours, en corps de doctrines, le résultat de leurs recherches sur les différents signes par lesquels chacun d'eux a cru reconnaître que l'aptitude laitière se décèle dans l'espèce bovine. D'après le système de M. Guénon, une vache sera d'autant meilleure laitière : 1° que la direction remontante du poil dessinera un plus large écusson sur les parties postérieures du corps; 2° que le pourtour de l'écusson formera les lignes les plus régulières, sans échancrures ni poils rentrants; 3° enfin, que les pellicules grasses et onctueuses comme du menu son, que l'on peut enlever avec l'ongle sur l'écusson, seront plus abondantes. M. J. Lodieu (de Plouvain) vient à son tour présenter son système sur cette intéressante matière. Il n'attache pas à l'écusson la même importance que M. Guénon, cependant il estime que c'est un des nombreux signes dont la connaissance est indispensable, et à l'aide desquels on peut apprécier les qualités laitières d'une vache.

Dans sa méthode d'appréciation, M. Lodieu tient surtout compte de certaines formes auxquelles il attribue une influence décisive sur la production du lait. Ces formes sont : une tête peu volumineuse, plutôt longue que courte et carrée, sèche, féminine, éveillée; — un front creux, face large entre la racine des cornes et ordinairement busquée au chanfrein; — des cornes petites ou moyennes, effilées, plates plutôt que rondes, de texture fine, blanchâtres, lisses et peu vivaces; — des épaules petites, sèches, souvent obliques et mal attachées, présentant une pointe saillante où se trouve un creux assez prononcé; — une poitrine petite, c'est-à-dire courte, très-resserrée entre les épaules surtout, et peu profonde; — des mamelles volumineuses, tombant bien en arrière entre les cuisses ou portées en avant, sous forme de gros coussinets; recouvertes d'une peau fine, garnies d'un poil court, fin, soyeux, et sillonnées de veines nombreuses et apparentes. En somme, les extrémités fines, les quartiers de derrière larges, écartés, proportionnellement plus lourds que ceux de devant, dont la structure légère doit disparaître devant l'ampleur du ventre; la charpente osseuse peu chargée de chair et de graisse, surtout aux épaules et à l'encolure; des formes anguleuses, s'harmonisant cependant entre elles dans la plupart des cas, mais rarement assez rondes pour être fort agréables à l'œil;

enfin, le regard à la fois doux et vif, la tête éveillée, l'attitude féminine, la démarche plus pesante que légère, l'ensemble parfait et beau dans son sens: tels sont, d'après M. Lodieu, les caractères typiques de la bonne laitière. Il conseille, au contraire, de se défaire au plus vite des vaches qui ont les formes rondes, l'encolure vigoureuse, la tête en l'air, les bras solides, le poitrail ample, l'œil hardi, la démarche cavalière et le trot rapide.

« La remarque que je fais ici pour l'espèce bovine, dit M. Lodieu, j'en retrouve l'application dans les gallinacées qui peuplent nos basses-cours. En effet, les poules grasses, batailleuses, les bavardes, qui ont cinq ergots et qui chantent comme le coq, dont elles revêtent les belles et vives couleurs, pondent très-peu, sinon pas du tout. Cela est connu de toutes les ménagères. » L'étude toute particulière que M. Lodieu a faite de l'organe de la vue dans les différentes races lui permet d'affirmer qu'il fournit un des signes les plus constants de l'aptitude laitière, et même de la propension à l'engraissement: « La race anglaise d'Argy, ajoute-t-il, dont on a pu admirer la gracieuse physiologie au Concours agricole universel de cette année, se distingue entre toutes par ses grands yeux pleins d'une lumière douce et chatoyante, et je n'hésite pas à la placer, immédiatement après la flamande et la hollandaise, à la tête des meilleures laitières de l'Europe. »

Des chapitres sur l'engraissement, sur les types les plus propres à fournir de la graisse et du suif, etc., complètent l'ouvrage de M. Lodieu, qui vient d'être couronné par la Société d'agriculture du Pas-de-Calais, et dont la lecture ne peut manquer d'être profitable à l'agronome, au petit cultivateur, à tous ceux qui s'occupent de bétail, au point de vue de la production du lait et du perfectionnement des races. — Ch. Friès.

— DU DIAMANT. — Parmi les plus belles productions du genre minéral, on a, dès les temps les plus reculés, placé le diamant au premier rang.

Nous allons décrire succinctement une faible partie de ses qualités, lesquelles justifieront aux yeux des lecteurs les plus prévenus, la haute estime dont il jouit à si juste titre.

Nous citerons d'abord son éclat, qui n'est égalé par celui d'aucune autre pierre précieuse, et tellement distinct, qu'il a fallu créer un mot pour le désigner, celui d'*éclat adamantin*.

Rien dans toutes les productions de la terre, naturelles ou artificielles, ne peut rendre cette espèce de sens intime du diamant, si ce n'est cependant l'aspect adouci de l'acier poli.

Cet éclat, tout naturel, est très-facilement appréciable; car si l'on incline peu à peu vers la lumière un diamant taillé, en regardant une de ses facettes, jusqu'à ce qu'elle ait atteint, à l'égard de l'œil, le terme de la plus grande réflexion, elle prend un éclat qui a certainement une grande analogie avec celui que nous venons de citer.

Vient ensuite sa grande rareté, bien constatée, puisqu'il ne se trouve qu'en quelques endroits privilégiés de la terre, mais toujours associé aux métaux les plus précieux, aux minéraux les plus estimés, et le plus souvent dans des conditions défavorables sous le rapport de la blancheur et de la pureté de la cristallisation, ce qui contribue à relever extraordinairement le prix de ceux possédant ces avantages.

Si l'on considère maintenant la petitesse ordinaire de ces cristaux, il semble que la nature, avare de sa précieuse matière, ou fatiguée de sa laborieuse formation, s'épuise en vain à en produire de volumineux.

Mais ce qui lui assurera toujours le rang suprême, c'est son excessive dureté, qui lui permet de dompter tous les autres cristaux et de ne pouvoir être usé que par lui-même. Ainsi, les corps les plus durs, les minéraux les plus intenses, les rocs les plus réfractaires, l'acier le mieux trempé, tout subit la puissance du diamant.

On comprendra alors que toutes ces qualités réunies sur cette éminente production du règne minéral, déjà si riche, en aient fait la splendide personification, et qu'en tous temps, en tous lieux, sur la surface du monde ancien et moderne, il ait constamment trouvé place dans les parures des humains, comme le type et l'apanage des plus hautes fortunes; qu'on s'en soit servi comme le plus bel ornement des emblèmes du pouvoir, et que sa place soit marquée, entre toutes, dans les musées et cabinets de minéralogie, comme susceptible, plus qu'aucune autre variété des trois règnes, de fixer l'attention et les études des artistes, des savants et des industriels.

L'extrême augmentation des fortunes particulières n'a pas peu contribué à répandre l'usage de ce précieux minéral, qui est l'objet d'un commerce qui compte par millions. Il peut donc paraître op-

portun de faire connaître dans un ouvrage d'actualité comme le *Journal Encyclopédique*, la véritable nature et les nombreuses propriétés et applications de ce corps unique.

Le haut prix du diamant l'a souvent trop éloigné du laboratoire du chimiste, et tout ce qu'on en a écrit jusqu' alors n'est que la répétition des travaux incomplets de Macquer, de Brisson, de Roux, de Cadet, de Lavoisier, etc., etc., etc.

Rien de nouveau n'a été annoncé, sauf quelques observations peu importantes, et cependant, autant que pour d'autres substances, le progrès a marché pour la connaissance intime de cette pierre précieuse.

Grâce à des travaux spéciaux, nous pouvons annoncer pour cette *Encyclopédie*, lorsqu'elle sera arrivée à la lettre D, un article entièrement nouveau sur le diamant, réfutant complètement d'anciennes erreurs, encore répétées de nos jours, et relatant des faits inconnus destinés à l'exposer davantage à l'estime et à l'appréciation du monde savant. 8 octobre 1856. CH. BARBOT.

(Journal Encyclopédique.)

— Nous annonçons aujourd'hui la publication de la SEMAINE FINANCIÈRE, INDUSTRIELLE, COMMERCIALE ET POLITIQUE, journal attendu avec un vif intérêt, et auquel la position de ses fondateurs assure une importance véritable et une légitime autorité. A la tête de la rédaction figure M. Eugène Forcade, un de nos premiers écrivains, dont les récents travaux sur le crédit et les finances, publiés dans la *Revue des Deux-Mondes*, ont fait sensation. (642)

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Du 23 au 29 octobre.

La fin de la dernière semaine n'a pas été heureuse. La baisse n'a cessé de faire des progrès sur la rente, qui a reculé successivement depuis le cours de 67, jusqu'à près de 66 fr.

Plusieurs circonstances ont contribué à entraîner ainsi les cours. Le marché a été encombré d'une masse de valeurs, par suite des nouvelles restrictions apportées aux avances de la Banque, qui ne prête plus, dit-on, que sur la rente. Mais ce qui a surtout provoqué la baisse de la rente, c'est l'espèce de panique qui s'est déclarée sur le Crédit mobilier, et les exécutions auxquelles cette panique a donné lieu. Quelques spéculateurs, qui avaient une forte position à la hausse sur cette valeur ont dû enfin lâcher prise, et la quantité de titres vendus à cette occasion a immédiatement fait rétrograder les cours du Crédit Mobilier de plus de 400 fr. en deux jours. Du 20 au 23 octobre, la réaction sur cette valeur n'a pas été moindre de 150 fr.

Les choses semblent avoir changé de face cette semaine. Dès lundi, la Bourse s'est beaucoup améliorée et elle a marché constamment dans une période ascensionnelle qui donne de bonnes espérances pour la liquidation.

Le cours de 66 fr. a arrêté complètement la baisse sur la rente. Les petits capitaux de la province sont arrivés en grand nombre et ont commencé à absorber les titres flottants. Au plus fort de la crise même, ils n'avaient jamais fait défaut à la rente, et les cours du comptant s'étaient montrés constamment égaux et même supérieurs aux cours à terme. La hausse spontanée qui vient de se produire a déjà déterminé des rachats de la part des vendeurs à découvert et des vendeurs de primes, dont la Bourse de demain va décidément fixer la position.

Le Crédit Mobilier n'a point démenti, cette fois, les habitudes d'élasticité qui en ont fait la plus mobile et la plus variable de toutes les valeurs; il s'est relevé au-dessus de 1,400 fr. avec autant de promptitude qu'il était tombé à 1,340.

Les Chemins de fer n'ont pas cessé un seul instant d'être fermes. Ils ont à peine fléchi lorsque la rente baissait de 1 fr., et ils ont repris avec beaucoup de facilité depuis trois jours. Les achats au comptant se soutiennent sur toutes les lignes.

Les Valeurs industrielles n'ont pas beaucoup varié. Les Omnibus de Paris sont toujours fermes à 810. La Caisse générale des chemins de fer se maintient à 500.

La Caisse centrale de l'industrie est demandée à 152 50, et on attribue cette fermeté à l'excellente idée qu'a eue cette société de fonder une caisse des reports.

L'Union des Gaz a remonté à 225 et se tint encore à 210. Les Verreries donnent lieu à des affaires suivies.

Les actions des huiles-gaz inexplosibles sont recherchées comme un excellent placement, et les souscripteurs redoublent d'empressement à la veille de la clôture de l'émission.

Créée sous les auspices les plus honorables, la Compagnie des lavoirs et bains publics de France vient d'ouvrir une souscription qui a déjà rencontré de vives sympathies. — J. Paradis.

(Correspondance générale de l'Industrie.)

BOURSE DU 31 OCTOBRE.

3 p. 0/0 hausse 13 cent. — Fermé à 66 70
4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 91.

BOURSE DU 3 NOVEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 66 80.
4 1/2 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 90 50.

P. GODET, propriétaire-gerant.

Paris, UN AN :

FRANCS.

Six mois :

5 FR.

SEMAINE FINANCIÈRE

Départemens, UN AN :

FRANCS.

Six mois :

6 FR.

Industrielle, Commerciale et Politique.

RÉDACTION :MM. Eug. FORCADE,
Aug. LIREUX,Ed. VERSAN, secrétaire de la
Rédaction.**GÉRANT :**

M. Amédée DE CESENA.

Administrateur :

M. BOUILLON, Commandeur
de la Légion-d'Honneur, ex-
Lieut.-Colonel de la 2^e légion.On s'abonne au JOURNAL directe-
ment Rue RICHELIEU, 83, et
par mandat sur la poste, ou sur
Paris.Les Abonnés peuvent adres-
ser toutes demandes de ren-
seignements ou de conseils rela-
tifs à leurs intérêts ou à leurs
opérations. Il leur sera répon-
du par lettre ou dans le Journal.

Le JOURNAL, autorisé à trai-
ter de matières politiques et d'Econo-
mie sociale, a déposé son cautionnem-
ent et paraîtra le samedi.

Il contient le double des autres
journaux de finance et d'industrie. La
PARTIE FINANCIÈRE, la PARTIE
INDUSTRIELLE, la PARTIE
COMMERCIALE, y sont dévelop-
pées comme dans les RECUEILS
ANGLAIS, jusqu'à présent sans ana-
logues en France. — C'est le plus com-
plet des journaux de cette spécialité.

Il apprécie les situations et les évé-
nements dans leurs rapports avec les
intérêts financiers, industriels et com-
merciaux; il étudie les projets, discute
les entreprises, publie tous documents :
Rapports des Compagnies, Bilans des
Banques, Recettes des Chemins, Cours
de toutes valeurs et marchandises sur
toutes les places, nouvelles et avis, etc.,
etc.

Il fait dans chaque numéro une re-
vue raisonnée de la presse spéciale
française et étrangère.

Sans désapprouver ses devanciers,
la SEMAINE FINANCIÈRE a cru
qu'il y avait une place nouvelle à pren-
dre; elle a voulu rester en DEHORS DE LA
SPÉCULATION pour que ses appréciations
fussent DÉINTÉRESSÉES. Seul de sa
spécialité, ce journal n'est pas person-
nellement engagé dans les affaires; il

n'est au service d'aucune entreprise; il
sera exclusivement au service du pu-
blic.

Ce sera donc un guide impartial
et sûr.

Les abonnés de la SEMAINE FI-
NANCIÈRE y trouveront une appré-
ciation SINCÈRE des valeurs, un exposé
EXACT des situations, le cours VÉRITA-
BLE de tous les titres, les causes RÉEL-
LES des fluctuations de Bourse, des AVIS
PRÉCIS sur l'opportunité des place-
ments et des réalisations.

Un COMPTOIR spécialement
consacré à la négociation des valeurs
de toute nature, à la BOURSE DE
PARIS et sur les marchés des DÉ-
PARTEMENTS et de l'ÉTRANGER,
est annexé à la SEMAINE FINAN-
CIÈRE.

Le Comptoir complète le Journal.
Le COMPTOIR, comme le JOURNAL, n'a
point D'AUTRES INTÉRÊTS que
ceux des abonnés et clients qu'il s'est
mis en mesure de servir dans des condi-
tions exceptionnelles d'exactitude et de
soin rigoureux.

Le Journal renseigne, éclaire, con-
seille; le Comptoir reçoit les ordres
et en assure la bonne exécution sur le
marché même, dont il suit les varia-
tions au profit de ses clients.

Le COMPTOIR REPRÉ-
SENTE gratuitement les abonnés
du JOURNAL dans les as-
semblées dont ils sont Ac-
tionnaires, fait pour eux tous
encaissements de Coupons ou
d'Effets, tous Echanges de
Titres, toutes Souscriptions,
tous Versements, EMPRUNTS,
Dépôts, Renouvellement et
Retraits de Dépôts.

IL reçoit en COMPTE-
COURANT toutes sommes,
et les emploie en REPORTS
pour ses clients.

Adresser les Ordres d'Achat
et de Vente (au comptant ou à
terme), les Valeurs et les Ti-
tres à MM. F. MARTIN et Cie,
gérant de la Société de la SEMAINE
FINANCIÈRE.

Etudes de M^{rs} SEGRIS et BEAU-
PAIRE, avoués à Saumur, et de
M^{rs} DELY et LEPAGE, notaires à
Angers.

VENTE

Par Licitation,

EN TROIS LOTS,

D'UN HOTEL,

Situé ville d'Angers, à l'angle sud
formé par les rues de l'Hôpital et des
Ursules.

L'adjudication aura lieu par le mini-
stère de M^{rs} DELY et LEPAGE, notaires
à Angers, commis à cet effet par
le jugement ci-après relaté, et en
l'étude dudit M^{rs} DELY, sise à An-
gers, le mercredi 26 novembre 1856,
heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il ap-
partiendra, qu'en exécution d'un juge-
ment contradictoirement rendu sur les
conclusions du ministère public par le
Tribunal civil de première instance de
l'arrondissement de Saumur, le vingt-
trois août mil huit cent cinquante-six,
enregistré;

Et aux requête, poursuites et dili-
gence de M^{me} Louise-Clémence de Char-
nières, épouse de M. François-Ed-
mond de la Selle, propriétaire, avec
lequel elle demeure au château de la
Chenaie, commune de Nueil-sous-
Passavant, canton de Vihiers, et ce
dernier pour la validité;

Ayant M^{rs} Segris, demeurant à Sau-
mur, rue Cendrière, n^o 8, pour avoué
constitué;

En présence de :

1^o M^{me} Marie-Joséphine-Victoire
Frottier de Bagnaux, veuve de M.
Charles-Théodore de Charnières, pro-
priétaire, demeurant au château de

la Grise, commune de Nueil-sous-Pas-
savant;

Agissant au nom et comme tutrice
naturelle et légale de demoiselle Mar-
the-Agathe de Charnières, et de M.
Charles-Ernest-Marie de Charnières,
ses deux enfants mineurs issus, ainsi
que M^{lle} de Charnières, ci-après nom-
mée, de son mariage avec M. de
Charnières sus-nommé;

2^o M^{lle} Marie-Caroline-Victoire de
Charnières, sans profession, aujour-
d'hui majeure, demeurant au châ-
teau de la Grise, dite commune de
Nueil-sous-Passavant, avec M^{me} veuve
de Charnières, sa mère, sus-nommée;

Ayant M^{rs} Beaufrepaire, demeurant à
Saumur, rue de la Petit-Douve, n^o 10,
pour avoué constitué;

Il sera, procédé, aux jour, lieu et
heure ci-dessus indiqués, à la vente
par licitation des immeubles dont la dé-
signation suit :

Un hôtel, situé, ainsi qu'il a été dit
ci-dessus, ville d'Angers, à l'angle
sud formé par les rues de l'Hôpital et
des Ursules.

Cet hôtel sera vendu en trois lots,
composés de la manière suivante :

1^{er} LOT.

Le 1^{er} lot, d'une superficie totale de
150 mètres ou environ, a sa façade sur
la rue de l'Hôpital, sur un développe-
ment de 11 mètres 80 centimètres
d'axe en axe des murs séparatifs, sur
une profondeur moyenne d'environ
13 mètres 80 centimètres.

La direction du mur séparant le 1^{er}
lot du 2^o, se trouve déterminée par
une droite parallèle à la façade de l'an-
cien bâtiment, suivant l'axe déterminé
sur le terrain; ledit mur, construit sur
bon et solide fonds, sera construit à
frais communs entre le 1^{er} et le 2^o
lot, chacun des lots fournira le pas-
sage des maçons et celui des maté-

riaux; ledit mur, construit en moëllon
ardoisin avec mortier de chaux d'An-
gers et sable de Loire, aura 0 mètre
70 centimètres d'épaisseur dans les
fondations et 0 mètre 60 centimètres
en élévation; des encastrement pour-
ront y être établis pour cheminées et
placards, au gré des acquéreurs du
1^{er} et du 2^o lot.

La clôture délimitative dudit lot et
du 3^o, sera exécutée avec les mêmes
conditions, sans en rien omettre ni
excepter, que celles indiquées en-
tre le 1^{er} et le 2^o lot. La direc-
tion de cette clôture fera suite en li-
gne droite à la croupe au nord-est de
la maison présentement habitée en
partie par M. Chesneau, commissaire
central. La ligne séparative entre le
1^{er} et le 3^o lot sera celle milieu dudit
mur.

Entre le 1^{er} et le 2^o lot, de même
qu'entre le 1^{er} et le 3^o, il n'existera
aucune enclave, aucun jour de servi-
tude ni aucun égout, chacun devra
conservier sur soi ses eaux, et les dé-
verser sur la voie publique; les fonds,
à cet égard, seront considérés comme
étant du droit commun.

Le premier lot d'ancienne construc-
tion, mis en bon état de réparation,
est compris au plan cadastral de la
ville d'Angers, section H, sous le n^o
720; il demeure composé de vestibule
d'entrée, sur la rue de l'Hôpital, en
face un escalier donnant accès au rez-
de-chaussée, cave à droite, sous l'es-
calier un refuge, autre cave divisée
en deux; de l'une d'elles on communi-
que avec la pompe, située dans la
cour; cuisine à la suite des caves avec
évier en ardoise et fourneau potager.
À gauche de la cheminée est une porte
qui sera murée en plein mur, aux frais
par chacun moitié du premier et du
troisième lot.

Au rez-de-chaussée, deux pièces
parquetées en chêne avec plafonds en
plâtre, décorés de corniches; l'une des
pièces avec cheminée de marbre, l'autre
froide; cette dernière donne sur
l'escalier conduisant à la pompe. Une
troisième pièce sert de chambre à cou-
cher; elle est décorée d'un plafond
en plâtre avec corniche, cheminée en
marbre avec trumeau, contenant noe
glace. Les portes à droite et à gauche
de la cheminée seront murées en plein
mur aux frais du 1^{er} et du 3^o lot. Un
escalier en bois donne accès aux man-
sardes; à mi-étage de cet escalier se
trouve un petit cabinet donnant sur la
rue et servant d'atelier.

1^{er} ÉTAGE.

Une mansarde sur le derrière con-
tient une cheminée, à gauche de la-
quelle est une porte qui sera bouchée
ainsi qu'il vient d'être dit pour le rez-
de-chaussée; sur le devant deux man-
sardes sans cheminée, grenier perdu
au-dessus.

Dans la cour, une écurie adossée à
la rue de l'Hôpital avec grenier au-
dessus.

2^o LOT.

À l'angle de la rue des Ursules et de
l'Hôpital.

Ce lot contient une superficie d'en-
viron 267 mètres 90 centimètres, et
est indiqué au plan cadastral de la com-
mune d'Angers, section H, sous le n^o
723.

Il comprend une cour s'étendant
vers couchant jusqu'à la clôture du 1^{er}
lot. Deux caves sous plancher.

Au rez-de-chaussée, côté du 3^o lot,
écurie, fosse à fumier et remise, une
autre remise avec grenier au-dessus,
adossée à la rue de l'Hôpital. Les por-
tes et autres ouvertures du côté du 3^o
lot seront murées en plein mur aux

